

Élaboration du PLUi :

## Pour le développement du territoire et la protection des zones naturelles

*La protection du patrimoine bâti et des zones naturelles fait partie des priorités du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*

*(photo Fontaine-Daniel)*



Depuis 2017, Mayenne Communauté élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette réflexion, partagée par les 33 communes, permettra de construire un document d'urbanisme qui définit les droits à bâtir et encadre le développement du territoire. Le PLUi fixe des objectifs prioritaires pour un développement raisonné du territoire.

### Un développement local global

Les emplacements pour le développement de zones d'habitat ou d'activités économiques permettent à la fois de conforter une armature territoriale autour des pôles structurants de Mayenne, Lassay-les-Châteaux et Martigné-sur-Mayenne, mais aussi de fixer des possibilités d'urbanisation pour chaque commune afin de contribuer à une dynamique de l'ensemble de Mayenne Communauté.

### Le maintien d'un cadre de vie de qualité

Cet objectif sera assuré notamment par l'identification d'éléments de patrimoines bâtis et naturels sur le zonage pour

assurer leur protection. De façon globale, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, et le maintien d'un bocage agricole actif et « habité » sont traduits dans les outils réglementaires du futur PLUi.

### La préservation du maillage bocager et des zones humides

Identité paysagère, support de biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, les fonctions remplies par les haies bocagères sont multiples : la préservation du maillage bocager est un des fondements du PLUi, à travers un repérage sur le zonage et un règlement assurant son maintien. Les zones humides et leurs enjeux de préservation ont été identifiés sur le zonage afin d'empêcher leur disparition.

### Apportez votre regard

Le regard des habitants est essentiel. Votre connaissance, votre vision sur l'aménagement futur de notre territoire pourra contribuer à enrichir le travail en cours. N'hésitez pas à venir nombreux vous informer et poser vos questions lors des prochaines réunions publiques :

Le 11 mars à 20 h, Mairie de Lassay-les-Châteaux

Le 12 mars à 20 h, Salle des Loisirs de Martigné-sur-Mayenne

Le 18 mars à 20 h, SAS de la Salle polyvalente de Mayenne